



Pharmacien fumant dans son officine, choquée par une telle attitude, quel est mon recours ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 18 juin 2014

Bonjour,

Je suis entrée hier dans une pharmacie et visiblement le pharmacien fumait dans sa remise (l'air était irrespirable), et a du poser sa cigarette quand je suis rentrée. (genre gitane maïs). J'avais du mal à y croire, et au bout de quelques instant je lui ai posé la question franchement : Mais vous fumez dans votre pharmacie ? Sa réponse fut Je ne sais pas . Honnêtement, j'ai été choquée. J'ai fini par aller ouvrir la porte car je n'y tenais plus.

Quels recours ? C'est un tout petit village, puis-je m'adresser au maire ?

Réponse :

Vous pouvez déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie dont dépend géographiquement cette pharmacie. Nous conseillons toujours de ne pas accepter de main courante afin que votre dossier ne soit pas enterré.

Vous pouvez également déposer [une plainte](#) devant le procureur de la république ou demander au [conciliateur de justice](#) de régler pour le mieux ce litige.

En l'absence de preuve ou de témoignages d'autres personnes, ces trois moyens de recours ont peu de chance d'aboutir. Par contre une plainte au [Conseil de l'ordre des pharmaciens](#) sera certainement suivie d'effets, même si vous n'en êtes pas tenue informée.